



Rétention permis de conduire

Par **Sarah715**, le **26/04/2020** à **01:35**

Bonjour j'ai eu une rétention de permis de conduire effective de 72h pour excès de vitesse. J'ai pris contact avec l'opj à la fin des 72h pour connaître ce qu'il en était. Ils m'ont informé que les 72h s'était transformé en 101h?je ne trouve rien à ce sujet merci de votre aide

Par **oyster**, le **26/04/2020** à **08:19**

Bonjour,

Si l'excès de vitesse amène à la rétention du permis , ou , par le manque de points , vous devrez attendre la décision de l'autorité.

Une conduite sans permis amène une absence d'assurance .